

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mars 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Marie MIGNOT pouvoir à Nicolas BALOT
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Laurent LAFAYE
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU

Étaient absents excusés :

Jean-Marie MIGNOT, Jean-Jacques MORLAY, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert ROUSSEAU

N°2024/D/014 - **Objet** : **Signature de convention "Notre école, faisons la ensemble"**

Monsieur Laurent LAFAYE, indique à l'assemblée délibérante que le directeur de l'école élémentaire, Monsieur Thibault BERGERON a déposé une demande d'accompagnement dans le cadre de la démarche " Notre école, faisons-la ensemble " pour le projet : Le Tremplin - Acte II - Vers le déploiement d'une solution numérique pour répondre aux problématiques de dyslexie des élèves.

La commission académique d'examen des projets a validé l'action de Feytiat.

Ce projet va bénéficier d'un soutien de 14 312 € dans le cadre du FIP (Fonds d'innovation pédagogique).

La mise en œuvre nécessite la signature d'une convention, entre la commune et le Rectorat de l'Académie de Limoges, ayant pour objet d'organiser les modalités du soutien financier.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention,

- d'enregistrer la recette de 14 312 €,

- d'autoriser les dépenses nécessaires à la bonne réalisation du projet dont l'acquisition de tablettes, l'installation du wifi à l'école élémentaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 27 mars

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.